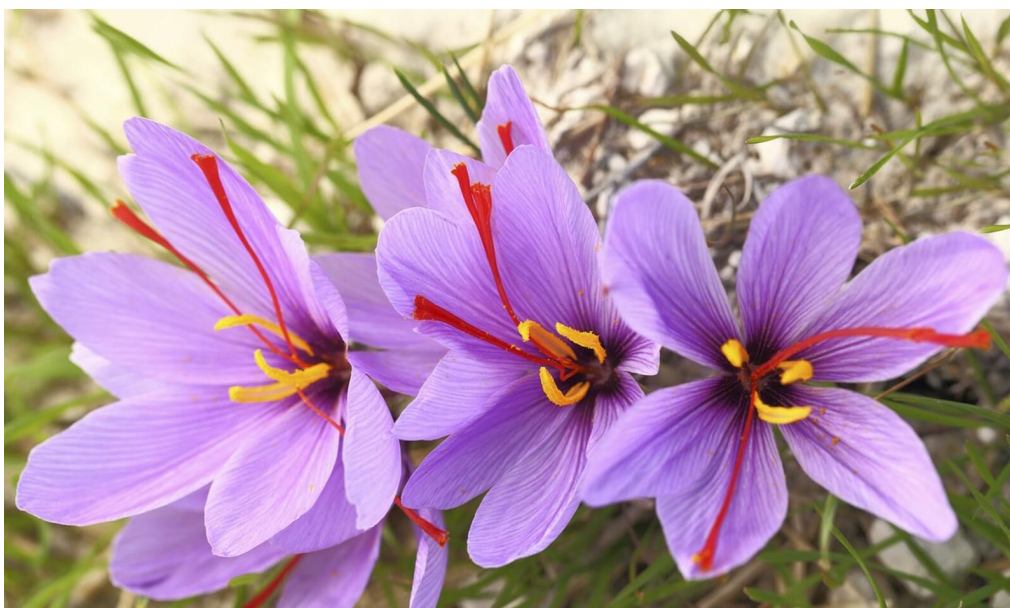


17 et 18 octobre 2025

A LA DECOUVERTE DU SAFRAN DE MUND



**Jaune profond et saveur unique, le safran du Valais,
soleil automnal d'une promenade unique**



VOYAGE EN TRAIN RESERVE AUX MARCHEURS (facile)

A L'INSCRIPTION FOURNIR UNE COPIE DE VOTRE AG OU 1/2 TARIF

Programme

Vendredi 17 octobre

8h24 départ en train direct – arrivée à Brig.

Itinéraire pédestre vers votre hôtel (facile 300m).

Installation à l'hôtel Ambassador 4* - **Repas de midi sur place.**

Reste de la journée libre

OU facultatif avec supplément de CHF 30.- vers 15h30, départ en petit train ou en taxi vers le Musée de la Garde Suisse. Visite guidée avec un volontaire du musée.

Retour à l'hôtel à pied (1km300 – 20 minutes). **Souper et soirée libres.**

Samedi 18 octobre

Petit-déjeuner à l'hôtel. Départ à 9h15 et rencontre avec votre guide du jour, très sympathique, il est responsable du musée et propriétaire de champs de crocus (safran). **Visite guidée du musée du safran** puis promenade à travers ses champs. Démonstration de cueille et explications à l'appui.

Après une heure trente de promenade, vous retrouverez votre minibus pour monter encore un peu plus haut.

Le restaurant qui vous attend offre un panorama magnifique.

Vous serez accueillis avec l'apéritif maison et vous dégusterez de la cuisine safranée.

Vers 16h00, départ en direction de la gare de Brig.

Retour à Genève en train direct. Arrivée vers 20h00

Prix AVIVO comprenant

- le voyage aller/retour en train direct en ½ tarif
- jour 1 : le repas de midi au restaurant de l'hôtel
- une nuit à l'hôtel Ambassador au centre de Brig avec le petit-déjeuner
- utilisation d'un minibus pour monter à Mund
- la visite guidée du Musée du Safran avec promenade
- apéritif et repas mémorable au safran, vue magnifique
- aux repas carafe d'eau et eau gazeuse, thé ou café
- une accompagnatrice AVIVO

Membre AVIVO avec ½ tarif	420.-
Non membre	520.-
Supplément single	35.-
Supplément double à usage single	80.-
Supplément plein tarif	35.-
Réduction abonnement général	- 56.-
Excursion facultative du 1^{er} jour	30.-

CONDITIONS GÉNÉRALES

1 – Inscriptions

Veuillez-vous inscrire dès que possible, certains voyages ayant des places limitées.

L'inscription est effective dès réception du bulletin d'inscription accompagné du versement équivalent au 30% du montant total de votre réservation.

Le solde du voyage doit nous parvenir au plus tard **30 jours avant le départ.**

Attention : L'absence complète ou partielle du règlement du solde de la facture moins de 30 jours avant la date de départ sera considérée comme une annulation. Votre place sera proposée aux personnes en liste d'attente et les frais d'annulation s'appliqueront selon article 2 ci-dessous.

2 – Annulations

Toute annulation de votre part devra être communiquée immédiatement au siège de l'AVIVO.

En cas de désistement, l'AVIVO retiendra les frais d'annulation suivants :

Plus de 30 jours	avant la date du départ	50 CHF pour frais de dossier
De 30 à 21 jours	avant la date du départ	50 % du prix du voyage
De 20 à 15 jours	avant la date du départ	75 % du prix du voyage
15 jours ou moins	avant la date du départ	100 % du prix du voyage
En cas de non-présentation à la date du départ		100 % du prix du voyage

3 – Assurances annulation et rapatriement obligatoire

A l'inscription, l'AVIVO vous demandera la preuve qu'une assurance annulation de voyage, assistance, et rapatriement, a été souscrite et vous couvrira durant votre voyage.

C'est auprès de cette assurance que vous pourrez éventuellement obtenir le remboursement de vos frais d'annulation (en fonction de leurs conditions générales).

Sur demande, l'AVIVO peut la souscrire pour vous auprès du TCS / Livret ETI.

4 - Assurances maladie / Accident

Le participant doit être au bénéfice d'une assurance individuelle couvrant les frais de maladie ou d'accident valable dans les pays visités.

Chaque participant est responsable de la prise de médicament ordonnée par son médecin.

5 – Formalités

Vous devez être en possession des documents exigés par les autorités de police, de douane ou de santé pour les différents pays où doit se dérouler le voyage. L'AVIVO ne pourra en aucun cas supporter les frais d'annulation résultant d'un refus ou d'un retard dans la délivrance de ces documents par les autorités compétentes.